

# **Projet d'avis des élus du CSE sur le projet immobilier de réaménagement du site de Pessac Multipôle des Graves :**

1. Information / Consultation concernant le projet d'aménagement du site de Pessac Multipôle des Graves,

## **Résolution #58.1.1 – Résolution valant avis**

Les élus du CSE réunis en séance le 23 novembre 2022 ont pris connaissance du projet immobilier de réaménagement du site de Pessac Multipôle des Graves.

Les élus du CSEE ont reçu le rapport de la CSSCT OLS, synthétisant leur analyse à la suite des échanges avec la direction de projet, le GPP et les retours des salariés Innov du site de Pessac Multipôle des Graves.

Les élus du CSEE TGI prennent en compte toutes les préconisations et les pistes de réflexion proposées par la CSSCT OLS.

Les élus tiennent à souligner la qualité des échanges avec l'équipe projet et la volonté de la direction de site de communiquer au plus près des équipes et la prise en compte dans la construction de ce projet de leurs souhaits et attentes.

Au vu des tous ces éléments, les élus du CSEE TGI demandent :

### ***Concernant les ambiances sonores :***

Que soient mis en œuvre des revêtements de sol favorisant une réduction des niveaux de bruit.

Que soient prévues des mesures acoustiques à l'issue du chantier lorsque les bureaux seront occupés

Que soient communiqués les résultats des expertises acoustiques réalisées par l'entreprise BET Acoustique.

### ***Concernant les ambiances thermiques et lumineuses :***

Que les préconisations de l'audit CVC soient prises en compte afin d'assurer la mise en œuvre d'une solution de chauffage et de climatisation efficiente.

Que soit réalisé en CSSCT OLS, un point d'avancement régulier sur les travaux de CVC jusqu'en mars 2023

Que soit Intégré le chantier d'isolation thermique du bâtiment dans le réaménagement des espaces d'Innov.

Que soient prises en compte les dispositions des bouches d'aération/soufflerie afin de ne pas positionner des postes de travail juste au-dessous

### ***Concernant les postes de travail :***

Que soient augmentées les surfaces de postes insuffisantes pour respecter le nombre de m2/poste recommandé par l'INRS soit 11 m2/poste ou 15m2/poste selon le besoin métier.

Que la disposition des bureaux (en cassant éventuellement les îlots) puisse permettre un accès aux postes supérieurs à 1,60m

Que soit attribuée à chaque position de travail un minimum de deux écrans sur bras articulés

Que soient mis à disposition des salariés des casques sans fil BT.

Que soient mis à disposition de chaque position de travail des docks de connexion dotés de prises de courant et prise USB.

Que soient mises à disposition de chaque position de travail des connexions au réseau filaire et WIFI haut débit.

Que soit mis en œuvre un réseau WIFI Guest

Que soit attribué à chaque position de travail un siège ergonomique permettant le réglage du siège afin que chacun puisse disposer d'une position de travail confortable.

Que soient installées, sur les plateaux quelques positions de travail assis/debout.

Que soient installés des zones d'affichages et des écriboires, type tableau blanc.

L'équipe projet souhaite, dans son approche RSE, privilégier le réemploi du mobilier existant ou de mobilier d'occasion d'autres sites d'Orange. Le élu du CSEE demande :

Que le mobilier installé soit de qualité, en bon état et homogène afin d'avoir des espaces de travail harmonieux.

### ***Concernant l'offre de restauration***

Afin de pérenniser une solution de restauration sur le site, les élus du CSEE demandent :

Que soit mis en œuvre une politique adaptée permettant de relancer la fréquentation du RIE et font plusieurs propositions :

Que soient passées des conventions externes pour augmenter le nombre de convives.

Que soit permis aux usagers de régler leur repas avec des titres restaurant (papier ou carte).

### ***Concernant les Espaces informels***

Les élus du CSEE demandent :

Que soit privilégié, pour ces espaces, l'usage de mobilier modulaire, confortable et propice à la convivialité, du type fauteuils, canapés, tables basses ou d'appoint, associé à une décoration hors-cadre.

Que ces espaces informels soient équipés de prises de courant, prises USB et d'une bonne couverture WIFI

Que ces espaces soient équipés d'écrans.

### ***Concernant les sanitaires***

Les élus du CSEE demandent :

Que soit créé un sanitaire PMR au 1er étage du bâtiment Pomerol

Que soit créé, à minima, un sanitaire femme supplémentaire au 1er étage.

### ***Concernant le Parking***

Les élus du CSEE TGI demandent :

Que soit réalisée une communication auprès des salariés sur ce qui est prévu et sera mise en place dans le cadre du dossier transport.

Que soit réalisée l'installation d'un espace motos couvert

Que soit anticipée une extension du parking vélo

Que soit anticipée l'extension de l'espace vestiaires/douches et Casiers pour les « vélotaffeurs »

Que soient augmentés les points de recharges pour les véhicules électriques.

### ***Concernant le budget***

Le projet de réaménagement du site de Pessac Multipôle des Graves consiste à réorganiser l'occupation de l'ensemble des unités déjà présentes sur le site et d'accueillir environ 120 salariés d'Orange des entités OBS, SCE, OF et DRHG. La réhabilitation des espaces dédiés à Innov sera réalisée en dernier. Afin de se prémunir d'une possible dérive budgétaire, les élus du CSEE TGI demandent :

Que le budget de réaménagement des espaces d'INNOV soit sanctuarisé

Que soit prévu un budget permettant de financer les adaptations correctives nécessaires post-emménagement, comme une amélioration acoustique ou lumineuse.

### ***Concernant le suivi du projet***

Le réaménagement du bâtiment Pomerol n'interviendra qu'en 2024.

Les salariés de la DTSI, qui ont des métiers et des préoccupations proches de celles des salariés d'Innov, emménageront dans leurs nouveaux espaces en mars-avril 2023.

Les élus du CSEE TGI demandent à disposer du retour d'expérience des équipes de la DTSI, trois mois après leur installation afin d'anticiper d'éventuelles adaptations du projet d'aménagement des espaces d'Innov

Les élus du CSEE TGI donnent **un avis positif** au projet de réaménagement du site Multipôle des Graves de Pessac, sous réserve de la prise en compte de leurs préconisations.